Grand Poitiers Communauté urbaine

Réduire ses déchets au quotidien

Moins de déchets, moins de gaspillage, plus d'emplois, plus de ré-emplois : tels sont les grands enjeux de l'économie circulaire.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2024 - 2029 : adoption en juin 2024

Grand Poitiers Communauté urbaine est engagée dans une démarche de **réduction des déchets et d'économie circulaire** depuis 2009, qui vise à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur nos habitudes de consommation.

En 2022, Grand Poitiers a figuré parmi les 2 premiers territoires nationaux à obtenir le niveau de **label 3 étoiles** pour sa démarche économie circulaire, décerné par l'
ADEME (https://www.ademe.fr/)
.

Suite à l'obtention de ce label, Grand Poitiers a engagé le processus d'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en avril 2023.

Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ?

C'est un document de planification territoriale obligatoire, co-construit avec les élus de Grand Poitiers, des partenaires institutionnels, la société civile, des actrices et acteurs de la réduction des déchets et de l'économie circulaire. Défini pour une période de 6 ans, ce programme constitue le volet réduction des déchets de la démarche économie circulaire de Grand Poitiers.